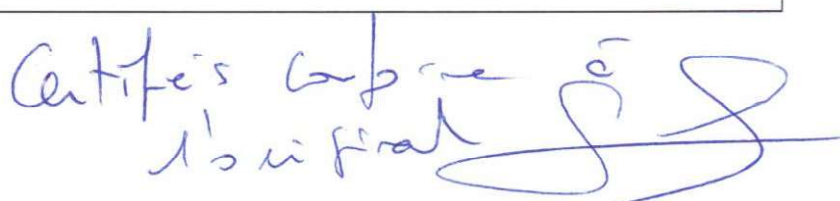


Bilan Actif

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	561 069		561 069	561 069
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	103 990	55 876	48 113	59 850
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 050		5 050	50
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	110		110	110
TOTAL (II)		670 219	55 876	614 342	621 079
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	250		250	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	484 287	46 200	438 087	409 852
	Autres créances	35 172		35 172	20 919
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	430 208		430 208	223 646
	Charges constatées d'avance	11 336		11 336	8 248
	TOTAL (III)	961 252	46 200	915 052	662 664
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 631 471	102 076	1 529 395	1 283 743
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				110	110
(3) dont créances à plus d'un an					

Certifié conforme
à la loi



Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	576 057	535 770
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	77 668	40 287
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		719 725	642 057
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 872	38 246
	Emprunts et dettes financières divers (3)	154 982	133 982
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 896	39 507
	Dettes fiscales et sociales	247 680	198 918
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	139 586	74 962
Produits constatés d'avance (1)		184 654	156 071
Total des dettes		809 670	641 686
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 529 395	1 283 743
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		77 667,64	40 286,87
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		809 670	641 686
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

GROUPE TRIAL MARSEILLE-PROVENCE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000 €

Siège social : 2 rue Odette Jasse - 13015 MARSEILLE

438 485 823 RCS MARSEILLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 40 287 €, de la manière suivante :

- au compte « Autres réserves », soit 77 668 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance

